

Mamoudzou, le 23 novembre 2015

Collectif PE
39, Lotissement SIM
Kangani
97690 KOUNGOU

Collectifpe976@gmail.com

Monsieur le Secrétaire Général
Vice-Rectorat de Mayotte
BP 76
97600 MAMOUDZOU

M. le Secrétaire Général,

La note de service n° 2015-032 du 10-2-2015 (MENESR - DGRH B2-1) traite des promotions à hors-classe des professeurs des écoles, pour l'année 2015.

Elle précise, entre autre, que :

- « *Les personnels sont informés de leur promouvabilité au tableau d'avancement par message électronique via I-Prof* »
- « *Le tableau d'avancement fait l'objet d'une publication au sein des départements par tous moyens, matérialisés ou non, qui seront jugés utiles (publication sur le site des départements ou affichage dans les locaux de la direction académique)* »
- « *Les nominations en qualité de professeur des écoles hors classe doivent avoir lieu dans l'ordre du tableau et à due concurrence des postes offerts, à compter du 1er septembre* »

A différentes reprises, depuis le mois de mai, nous avons tenté de contacter différents services du Vice-Rectorat, par courriels et par téléphone, pour nous informer de la mise en œuvre de cette note de service dans notre département de Mayotte.

Nous n'avons jusqu'ici obtenu aucune réponse claire, ni sur le calendrier ni sur les modalités concrètes.

Nous arrivons à la fin du mois de novembre et nous vous demandons de bien vouloir traiter au plus vite de cette question des promotions à la hors-classe, comme cela a été le cas dans la quasi-totalité des autres départements, au mois de juin.

Faute d'une réponse rapide, nous nous trouverons contraints de saisir le tribunal administratif.

Nous vous prions de croire, M. Le Secrétaire Général, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Copie à M. JAILLET, Responsable Pôle Ressources Humaines, Vice-Rectorat de Mayotte
Copie à la Direction Générale des Ressources Humaines, Paris